



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 22 juin 2021

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19H56

Secrétaire : Michel PIRES

RESSOURCES HUMAINES

DL.21.042 – Création de postes au 1er septembre 2021

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire indique que certains emplois compte tenu de la nature des fonctions exercées, du niveau d'expertise nécessaire et du niveau de recrutement, pourront être pourvus le cas échéant en l'absence d'agent titulaire, par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente du grade de référence et percevra le régime indemnitaire afférent au grade et à l'emploi.

Ainsi, afin de répondre à l'organisation et aux besoins des services, il est nécessaire de créer les postes suivants :

Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Taux d'emploi	Poste accessible par contrat
C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	100%	non
C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	100%	non
C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	100%	non
C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	100%	non
C	Sociale	ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	100%	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	27.14% (9h30 hebdomadaires)	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	27.14% (9h30 hebdomadaires)	3-3

C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	100%	non
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	100%	non
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	100%	non
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	100%	non
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	100%	non
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	100%	non
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100%	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100%	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100%	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100%	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100%	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	80% (28h hebdomadaires)	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	45% (15h45 hebdomadaires)	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	45% (15h45 hebdomadaires)	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	45% (15h45 hebdomadaires)	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	42.14% (14h45 hebdomadaires))	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	42.14% (14h45 hebdomadaires)	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	32.86% (11h30 hebdomadaires)	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	17.86% (6h15 hebdomadaires)	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	17.86% (6h15 hebdomadaires)	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	17.86% (6h15 hebdomadaires)	3-3
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	100% (20h hebdomadaires)	3-3
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	75% (15h hebdomadaires)	3-3

B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	65% (13h hebdomadaires)	3-3
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	60% (12h hebdomadaires)	3-3
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	50% (10h hebdomadaires)	3-3
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	35% (7h hebdomadaires)	3-3
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	30% (6h hebdomadaires)	3-3
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	30% (6h hebdomadaires)	3-3
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	30% (6h hebdomadaires)	3-3
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	20% (4h hebdomadaires)	3-3
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	12.5% (2h30 hebdomadaires)	3-3
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	11.25% (2h15 hebdomadaires)	3-3

Après avis du Comité Technique du 9 juin 2021 et après présentation à la Commission « Finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 15 juin 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer les postes ci-dessous énoncés à compter du 1^{er} septembre 2021 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **30 JUIN 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **30 JUIN 2021**

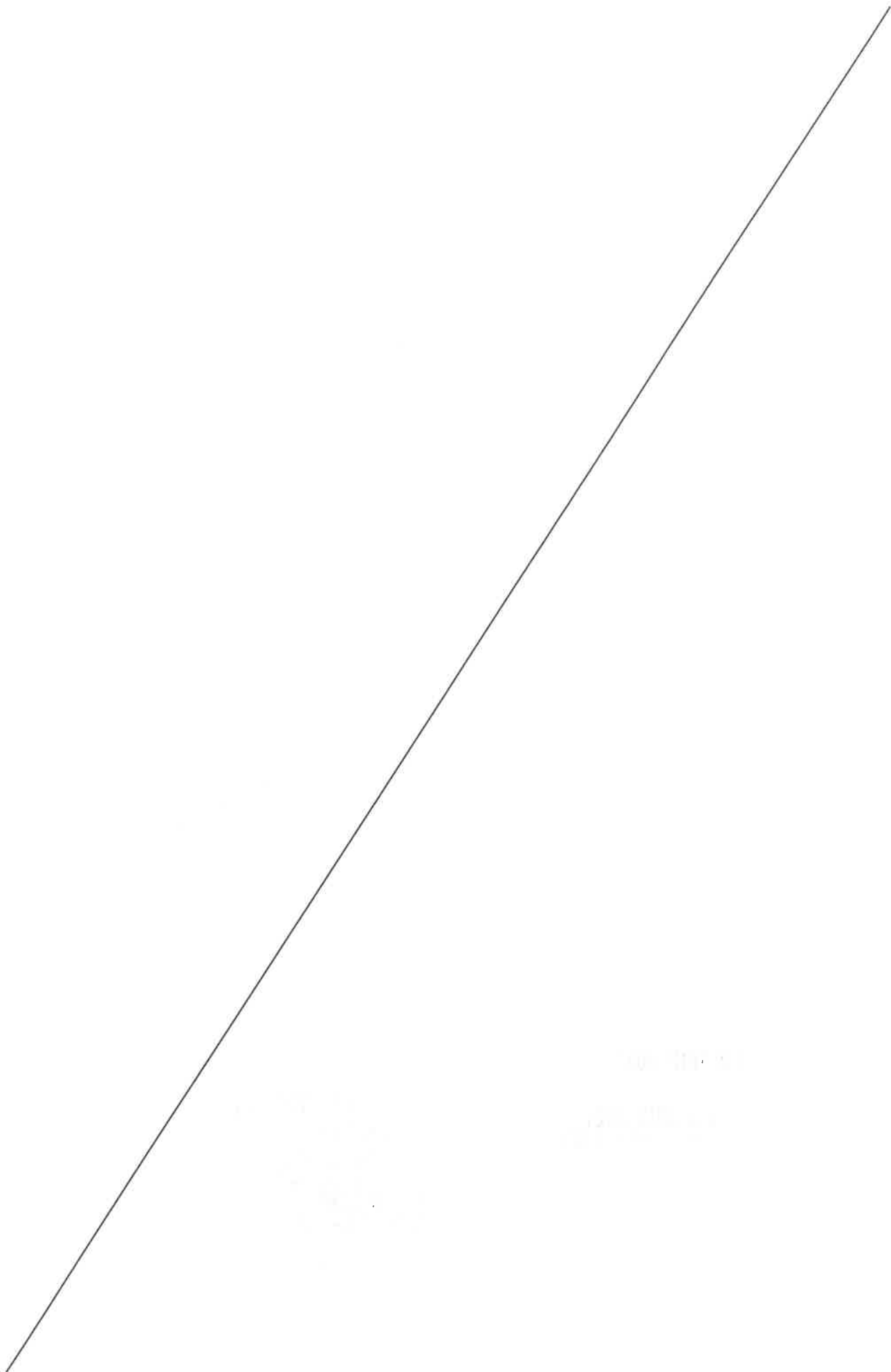
Publication le : **30 JUIN 2021**

Notification le :



Le Maire

Christian DUMAS



Acte à classer**DL-21-042**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-06-30T14-40-28.00 (MI231041918)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210630-DL-21-042-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Créations de postes au 1er septembre 2021

Date de décision : 30/06/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Création de poste et suppressionActe : [DL.21.042 -RH - Créations de postes
au 1er septembre.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/06/21 à 14:40

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Transmis

Date 30/06/21 à 14:40

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Accusé de réception

Date 30/06/21 à 14:45